

N° D'ORDRE : 2018-043

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers
En exercice : 29*

Présents : 22

Pouvoirs : 04

Excusés : 02

Absent : 01

*Qui ont pris part
à la délibération : 20*

Date de convocation : 4 avril 2018

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France (arrivée à 18h40) - M. BLANC Romain – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine (arrivée à 18h55) - Mme LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à Mme ROURE Simone ; M. VENTRE Jean-Claude à Mme MONTAGNE Françoise ; Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain ; M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno ;

Absent : M. PAPINIO Raoul

Excusés : Mme LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

16 – VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à M. BALLESTER, 1^{er} Adjoint lequel présente à l'Assemblée la liste des subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif de la commune pour l'année 2018 :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention
ACCUEIL DE LOISIRS LEI MOUSSI	34 000,00 €
ADPE LES TI MANDREENS	250,00 €
AMICALE ANCIENS ELEVES DES ECOLE DE MECANICIENS	150,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	800,00 €
AMICALE NAGEURS DE COMBAT	150,00 €
AMIS DE LA MAQUETTE MANDRENNE	1 000,00 €
AMIS DE LA NATURE UNION TOURISTIQUE	200,00 €
AMMAC	100,00 €
ANSM ASSOCIATION NAUTIQUE ST MANDRIER	1 000,00 €
ARTS DE LA PRESQ'ILE	200,00 €
ASS COMBATTANTS VICTIMES GUERRES	400,00 €
ASS COMITE OEUVRES SOCIALES DU	5 000,00 €

ASS PROTECTION ENVIRONNEMENT	100,00 €
ASS SPORTIVE L CLEMENT	650,00 €
ASSM FOOTBALL VETERANS	400,00 €
ASSOC DES BRAVADEURS	1 000,00 €
ASSOC REBOISEMENT FORET	300,00 €
ATELIER PROVENCAL	700,00 €
BASKET USSM SECTION	4 000,00 €
BOULOMANES CREUX ST GEORGES	4 000,00 €
BRUISSEMENTS VILLAGE CAP SOLEIL	400,00 €
CENTRE NAUTIQUE	6 350,00 €
CENTRE PLONGEE ST MANDRIER	7 400,00 €
CHORALE ALLELUIA DE ST MANDRIER	400,00 €
ECOLE DANSE PRESQU UNE ETOILE	1 000,00 €
ECOLE DE DANSE	2 000,00 €
FEDERATION CAVALAS	1 000,00 €
FOOTBALL USSM SECTION	22 000,00 €
FOYER COOPERATIF SOCIO EDUCAT	300,00 €
GYMNASTIQUE VOLONT FEMININE	1 300,00 €
JUDO AIKIDO CLUB	4 500,00 €
LA MANDREANE ASSOCIATION	10 000,00 €
LES LUCIOLES ASSOCIATION	43 000,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €
LOU CABANOUN DOU PESCADOU	2 000,00 €
MEDAILLES MILITAIRES	170,00 €
PREVENTION ROUTIERE	150,00 €
RACINES MANDREENNES	800,00 €
SEASIDE COUNTRY	200,00 €
SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE ST MANDRIER	200,00 €
STE CHASSE LA RENARDE	470,00 €
STE DES FRANCS JOUTEURS	5 000,00 €
TENNIS CLUB	500,00 €
USSM RUGBY	14 200,00 €
VELO POUR TOUS	100,00 €
VIVONS ENSEMBLE	24 000,00 €
LA RESPELIDO	100,00 €
DDEN	100,00 €
TOTAL	202 240,00 €

Après avoir donnée toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir voter lesdites subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire indique que ne prennent pas part au vote les conseillers municipaux membres du bureau des associations suivantes :

- Accueil de loisirs LEI MOUSSI : Mme PICHARD ; Mme LABROUSSE
- ADPE Les Ti'Mandréens : Mme LABROUSSE
- AMICALE NAGEURS DE COMBAT : M. LHOMME
- Association des anciens combattants et victimes de guerres : M. KUHLMANN
- Chorale ALLELUIA : Mme ROURE
- Lou cabanoun dou pescadou : M. VENTRE

- LES LUCIOLES : Mme LABROUSSE
- VIVONS ENSEMBLE : Mme LABROUSSE

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et de M. le 1^{er} Adjoint ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-7 ;
- VU la liste précitée ;

DECIDE PAR 18 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER ; M. CORNU)

- D'approuver la présente liste des subventions versées aux associations pour l'année 2018.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 avril 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire
Gilles VINCENT**